

24 SEP. 2020

Décision n° P 2020- 59 en date du du président du directoire par intérim portant délégation de signature à la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 300-2, L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Vu la loi nº 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 17,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2020-01 en date du 28 janvier 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Le président du directoire par intérim adopte la décision suivante :

Article 1er

Mme Nathalie SYNDIQUE, responsable juridique au sein de la direction juridique de la Société du Grand Paris, est désignée Personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Nathalie SYNDIQUE en sa qualité de Personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, tout acte ou document relevant de l'exécution de ces attributions.

Article 3

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis, le

Thierry DALLARD